

## Droit de la construction et de l'environnement 1

<b>Domaine</b>	Ingénierie et Architecture
<b>Filière</b>	Géomatique
<b>Orientation</b>	Construction et infrastructures (GCI)
<b>Mode de formation</b>	Plein temps

### Informations générales

Nom	: Droit de la construction et de l'environnement 1
Identifiant	: Droicons1
Années académiques	: 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022
Responsable	: Tristan Pannatier
Charge de travail	: 45 heures d'études
Périodes encadrées	: 32 (= 24 heures)

Semestre	E1	S1	S2	E2	S3	S4	E3	S5	S6
Cours			32						

### Connaissances préalables recommandées

Il est nécessaire que l'étudiant-e connaisse et sache utiliser les notions suivantes :

- Législation helvétique (droit fédéral, droit cantonal et droit communal) ;
- Système fédéral suisse ;
- Distinction droit privé - droit public et domaines concernés par le droit privé ;
- Autorités législatives, exécutives et judiciaires.

Les unités d'enseignement « Droit et législation » permettent d'acquérir ces connaissances.

### Objectifs

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e sera capable de :

- Connaître les mécanismes régissant le droit administratif, en particulier la procédure de décision et les voies de recours ;
- Connaître et trouver les règles régissant le droit de l'aménagement du territoire et le droit de l'environnement ;
- Connaître et d'utiliser les principes et les instruments prévus par ces droits ;
- Résoudre des cas concrets dans ces domaines juridiques en utilisant les règles et mécanismes vus en cours.

### Contenu et formes d'enseignement

*Répartition des périodes indiquée à titre informatif.*

**Cours:** 32 périodes

- Introduction au droit public	2
- Le droit de l'aménagement du territoire, notamment les plans, les zones et les autorisations	14
- Le droit de la protection de l'environnement, notamment les principes	5
- La protection contre les immissions, notamment la protection contre le bruit	5
- La protection des eaux	2
- Réserves et contrôles continus	4

### Bibliographie

Aucune information

### Contrôle de connaissances

**Cours** : l'acquisition des matières de cet enseignement sera contrôlée au fur et à mesure par des travaux personnels tout au long de son déroulement et par des tests. il y aura au moins 2 tests d'une durée totale d'au moins 2 périodes.

### Calcul de la note finale

Note finale = moyenne cours x 1